

GUIDE POUR REALISER UN "RENOUVELLEMENT DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAI)

Les documents:

Cas 1: *Le médecin qui a prescrit le premier PSU ne fait pas de modification pour la nouvelle année scolaire:*

- Les 4 feuillets de l'année précédente sont conservés.
- Il faudra fournir une nouvelle ordonnance et réactualiser la trousse des traitements. (A l'exception des PAI sans traitement)
- Le feuillet 4 du renouvellement sera ensuite signé pour la nouvelle année par le personnel concerné, l'élève et la famille.

Cas 2: *Le médecin modifie le PSU, il faut alors faire un nouveau PAI comme indiqué dans le guide de première demande:*

- **Feuille 1 :** Les coordonnées de l'élève, de ses parents, du médecin référent ainsi que le motif du PAI.
 - ➔ Disponible sur l'ENT ou auprès de l'infirmière de l'établissement.
 - ➔ A remplir par la famille ou l'élève majeur.
- **Feuille 2 :** Le PSU = Protocole de Soins d'Urgence. Il en existe trois différents un pour l'asthme, un pour les allergies alimentaires et un pour les autres pathologies.
 - ➔ Disponible sur l'ENT ou auprès de l'infirmière de l'établissement .
 - ➔ A remplir par le médecin spécialiste ou le généraliste.
- **Feuille 3 :** Les médicaments du PAI, les besoins spécifiques de l'élève, les prises en charge complémentaires.
 - ➔ Fourni et rempli par le médecin de l'éducation nationale.
- **Feuille 4 :** Le volet de signature de la famille/de l'élève, des personnels de santé et des personnels de l'établissement scolaire.
 - ➔ Fourni par le médecin de l'éducation nationale lors de la validation du PAI.
- **Les pièces complémentaires :**
 - 1 photo d'identité de l'élève.
 - L'ordonnance des traitements fournie par le médecin qui remplit le PSU.

La trousse:

- A la fin de l'année scolaire, recupérer la trousse de l'élève le dernier jour de présence dans l'établissement.

Suivre les mêmes indications que l'année précédente pour constituer la nouvelle trousse:

- 1 sachet plastique transparent zippé de taille moyenne.
- Les boîtes de médicaments avec le nom de l'élève.
- ⚠ *les dates de péremption doivent couvrir l'année scolaire en cours.*
- Joindre le matériel spécifique de remplacement en fonction du problème de santé.
- Pour les élèves diabétiques: penser à une collation sucrée.
- 1 bouteille d'eau très petit format pour les sorties scolaires pour les traitements à avaler.

La procédure:

Cas 1:

- Déposer auprès de l'infirmière, la nouvelle ordonnance ainsi que la trousse des traitements mise à jour. (pour ceux qui ont des traitements).
- Le PAI est ensuite signé par le personnel du lycée concerné.
- Le PAI complet est remis à la famille afin qu'elle puisse le viser et le signer.
- La famille remet le PAI à l'infirmière.

Cas 2:

- Déposer auprès de l'infirmière du lycée: les documents, l'ordonnance, la photo, la trousse des traitements et le matériel complémentaire le cas échéant.
- Les documents sont transférés au médecin de l'éducation nationale qui valide le PAI et fournit les feuillets 3 et 4.
- Le PAI est ensuite signé par le personnel du lycée concerné.
- Le PAI complet est remis à la famille afin qu'elle puisse le viser et le signer.
- La famille remet le PAI à l'infirmière.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter l'infirmière scolaire du lycée:

infirmierie.fermat@ac-toulouse.fr

05.62.15.42.32